

## APPENDICE

## COMMUNIQUÉ ÉMIS À L'ISSUE DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

## COMMUNIQUÉ FINAL

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris les 15, 16 et 17 décembre 1964.

2. Les Ministres ont examiné l'état des relations entre l'Est et l'Ouest. Les causes fondamentales de tension persistent. Il en sera ainsi tant que les pays communistes chercheront à étendre leur système au monde entier. Les Ministres ont noté que les événements récents en Chine et en Union soviétique avaient accru les incertitudes partout dans le monde. Ils ont exprimé de nouveau la conviction qu'il demeure essentiel pour l'Alliance de maintenir et de renforcer son unité.

3. Les Ministres ont également étudié les problèmes de diverses régions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ils ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portent à la stabilité de ces régions, ainsi qu'au bien-être économique et social des peuples qui les habitent.

4. Au cours de leurs débats relatifs à l'état actuel de l'Alliance et à son évolution future, les Ministres sont convenus qu'il était important de développer et d'approfondir la consultation politique. Conscients des problèmes auxquels l'Organisation pourra avoir à faire face dans les années à venir, ils ont chargé le Conseil permanent d'étudier l'état de l'Alliance, ainsi que les préoccupations et objectifs communs à tous les États membres, et de tenir les Ministres au courant de leurs travaux.

5. Les Ministres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à poursuivre leurs efforts pour trouver une solution pacifique aux questions qui séparent l'Est et l'Ouest. En particulier, ils continuent d'attacher une grande importance à ce que des progrès soient réalisés vers une réunification de l'Allemagne, sur la base de l'exercice par le peuple allemand de son droit à l'auto-détermination, solution qui répond à ses légitimes aspirations. En ce qui concerne Berlin, les Ministres ont confirmé les termes de leur Déclaration du 16 décembre 1958.

6. Les Ministres ont exprimé la conviction que la paix a été sauvegardée et la liberté de l'Ouest préservée grâce à l'unité de l'Alliance et à sa puissance militaire. Tant que l'on ne sera pas parvenu à un désarmement général et complet assorti d'un contrôle international efficace, tout affaiblissement des capacités défensives de l'Alliance exposerait celle-ci à des pressions accrues. Les Ministres

ont donc souligné l'importance du maintien de la cohésion des pays membres dans le domaine de la stratégie comme dans le domaine politique. Seul un dispositif militaire efficace manifestement à même de réagir avec rapidité et vigueur à toute agression est capable de faire face à la menace. Le maintien d'une telle structure, impliquant une adaptation constante à une situation mouvante, requiert des efforts soutenus pour améliorer l'état de préparation d'entraînement ainsi que l'équipement des forces de l'Alliance. Il convient en outre que l'effort de défense s'appuie sur une base économique solide et que les ressources disponibles soient utilisées de la manière la plus rationnelle.

7. Les Ministres ont également réaffirmé leur détermination de poursuivre leurs efforts en vue de la conclusion d'accords en matière de désarmement. A cet égard, ils ont souligné l'importance d'éviter la dissémination des armes nucléaires.

8. Les Ministres ont examiné les problèmes qui se posent à l'Alliance dans le domaine des armes conventionnelles et nucléaires. Ces problèmes ont fait l'objet d'un échange de vues approfondi, qui sera poursuivi.

9. Les Ministres ont pris note des progrès accomplis dans les études qui avaient été entreprises, à la suite des décisions adoptées à Ottawa en mai 1963, sur les problèmes interdépendants de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles. Réaffirmant l'intérêt qu'ils attachent à ces études, ils ont chargé le Conseil Permanent de les poursuivre avec le concours des autorités militaires de l'OTAN.

10. Les problèmes militaires et économiques spéciaux de la Grèce et de la Turquie ont également retenu l'attention des Ministres. Ceux-ci ont de nouveau reconnu la nécessité d'accélérer le développement économique de ces deux pays alliés et de s'employer à renforcer la défense de la Région Sud-Est de l'OTAN. Ils ont chargé le Conseil Permanent de poursuivre d'urgence l'examen de ces questions.

11. Dans l'esprit des résolutions antérieures sur l'aide de défense à la Grèce pour 1963 et 1964, les Ministres ont établi une procédure visant à contribuer, en 1965, à la solution des problèmes de défense spéciaux qui se posent à la Grèce et à la Turquie.

12. En ce qui concerne les relations gréco-turques, les Ministres ont entendu un rapport